RÉGLEMENT DU GRAND JEU DE NOËL 2026 organisé par l'association LAON MaZone du 1er au 24 décembre 2026

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L'association LAON MaZone organise, du 1er au 24 décembre 2026, un GRAND JEU DE NOËL ouvert, sans obligation d'achat, exclusivement aux personnes physiques majeures, âgées de plus de 18 ans à la date de leur participation.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque commerçant, artisan ou prestataire de services adhérent à l'association et participant à l'opération met à disposition de ses clients, sans obligation d'achat, des bulletins de participation.

Les bulletins devront être complétés et déposés dans l'urne située chez l'un des adhérents participants, au plus tard le 24 décembre 2026 à 17h pendant les heures d'ouverture.

Les bulletins et les urnes seront disponibles exclusivement chez les adhérents participants.

Un seul bulletin sera remis à chaque personne physique majeure chez chaque adhérent participant. Il est toutefois possible de participer plusieurs fois en se rendant chez différents adhérents participants.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DU JEU

Chaque adhérent participant a fourni une photographie de lui lorsqu'il était enfant.

Au total, 32 photographies ont été collectées, correspondant aux 32 commerçants, artisans et prestataires de services participant à l'opération.

Le principe du jeu consiste à retrouver, parmi ces 32 photographies, au minimum 10 commerçants, artisans ou prestataires de services.

Les participants devront inscrire leurs réponses sur leur bulletin et le déposer dans l'urne de l'un des adhérents participants, au plus tard le 24 décembre 2026 à 17h.

Seuls les bulletins comportant au minimum 10 bonnes réponses seront retenus pour participer au tirage au sort.

ARTICLE 4 – PERSONNES EXCLUES DU JEU

Le jeu est exclusivement réservé à la clientèle.

En conséquence, les adhérents participants eux-mêmes, les membres de leur famille proche (conjoints et enfants), ainsi que leurs collaborateurs ne sont pas autorisés à participer.

ARTICLE 5 – COLLECTE ET TRANSMISSION DES BULLETINS

Les adhérents participants devront remettre l'ensemble des bulletins collectés le samedi 26 décembre 2026, auprès de l'un des trois points de collecte suivants :

• Ô Trésor de MargÔ ;
• Julie Shoes ;
• Le Collectif des Lunetiers.

Tout bulletin non transmis dans les délais sera considéré comme perdu et ne pourra être pris en compte. L'adhérent qui ne transmettrait pas les bulletins collectés engage sa responsabilité.

En cas de difficulté pour assurer leur transmission, l'adhérent devra impérativement contacter l'un des membres du bureau dont l'entreprise figure parmi les trois points de collecte, afin de convenir d'une solution.

ARTICLE 6 – TIRAGE AU SORT

Les bulletins comportant au minimum 10 bonnes réponses participeront au tirage au sort qui aura lieu le lundi 28 décembre 2026 à 17h, sous le contrôle de Maître Christian PIETTE, commissaire de justice à Laon.

Les adhérents participants pourront assister au tirage au sort sur simple demande et participer à la vérification de la validité des bulletins.

Trois gagnants distincts seront désignés, chacun remportant un lot.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES LOTS

Les trois lots seront attribués successivement selon l'ordre du tirage au sort.

Chaque gagnant se verra attribuer un seul lot parmi les trois lots mis en jeu.

Un même participant ne pourra remporter qu'un seul lot. Dès qu'un participant aura remporté un lot, ses éventuelles autres participations seront écartées des tirages suivants.

ARTICLE 8 – LOTS MIS EN JEU

Les lots à gagner sont les suivants :

A gagner :

1er lot : 1 voyage d'une valeur de 1500€*, offert par le magasin Leclerc (*dates et destination à définir avec le gagnant avant le 31/03/2027, conditions en magasin)

2e lot : 4 entrées (2 entrées adultes et 2 entrées enfants de moins de 11 ans) 2 parcs à Disneyland Paris d'une valeur de 676€ maximum (billets Liberté valables jusqu'au 20 décembre 2027, exclusion possible de certaines dates fixées par Disneyland Paris)

3e lot : 1 déjeuner* pour 4 personnes au restaurant Le XIXe, à Cerny en Laonnois, d'une valeur de 160€ (*entrée, plat et dessert à choisir sur l'ardoise, 1 café, et 1 eau minérale 1l pour la table, sur réservation). Valable jusqu'au 30/06/2027.

Les lots ne sont ni remboursables, ni échangeables contre leur valeur en espèces.

ARTICLE 9 – CONTACT DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

Chaque gagnant sera contacté par téléphone ou par courriel, à partir des coordonnées renseignées sur son bulletin de participation, dans un délai maximum de 8 jours suivant le tirage au sort.

Chaque gagnant disposera d'un délai de 30 jours à compter de la prise de contact pour se manifester et convenir des modalités de remise de son lot avec l'association LAON MaZone.

À défaut de réponse dans le délai imparti ou en cas de lot non réclamé, l'association se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort afin de désigner un gagnant de remplacement.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'association LAON MaZone se réserve le droit de trancher toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement, dans le respect de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur les bulletins de participation sont nécessaires à la gestion du jeu et à la prise de contact avec les gagnants.

Elles sont utilisées exclusivement par l'association LAON MaZone dans le cadre de l'organisation du Grand Jeu de Noël 2026 et ne seront pas utilisées à des fins commerciales sans le consentement préalable des personnes concernées.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations le concernant, qu'il peut exercer auprès de l'association LAON MaZone.

ARTICLE 12 – ACCEPTATION ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable auprès de l'association LAON MaZone et des adhérents participants, ainsi que sur le site https://laon-mazone.fr/jeu-noel-2026.

La participation au Grand Jeu de Noël vaut acceptation sans réserve de l'ensemble des dispositions du présent règlement.

L'association LAON MaZone vous souhaite bonne chance et de très belles fêtes de fin d'année !